

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020.

L'an deux mil VINGT le 28 Octobre à 18h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 22/10/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Excusées : Delphine MATHIEU (procuration à Jacques ISNEL), Charlotte POUDEROUX (procuration à Sébastien PINZETTA)

Absents : Dominique MENEL, Hervé GOUILLON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre IMBERT

En tant que déléguée à l'école pour la classe de CM1, Maëlyne BERGE est venue faire quelques propositions aux conseillers municipaux, représentant ainsi ses camarades et les deux autres délégués, à savoir Noé CAPAZ-COLONNA et Automne DEMARETS.

Les enfants souhaiteraient aménager l'espace situé sous les escaliers de la Fenièrre, afin d'y créer un espace de jeux, avec tables, chaises etc. Ils proposent également d'organiser une chasse au trésor dans tout le village, ainsi que de mettre en place un ramassage des déchets une fois par an. Maëlyne précise que petits et grands seraient alors conviés pour y participer tous ensemble.

Les conseillers municipaux ont apprécié cette intervention et encouragent à ce qu'elle soit renouvelée.

Une présentation est faite des deux nouveaux employés communaux, à savoir Eric GOUSSET, agriculteur de métier ayant gardé les moutons à l'âge de 14ans avec Pierre IMBERT, ayant également travaillé en cuisine à l'hôtel « Le Chamois ».

Dernièrement il a animé la démonstration de tonte lors de la Fête des traditions annuelle, et Sébastien BONNE, ancien chasseur alpin, saisonnier dans divers domaines depuis, passionné de montagne, sport et ski. Tous leur souhaitent la bienvenue, aussi bien à leur poste que dans le village.

Mathieu Antoine précise le retrait de deux délibérations inscrites à l'ordre du jour : la numéro 4 passant le Raux en agglomération, car un simple arrêté est suffisant, et la numéro 6 sur la délivrance d'une coupe en forêt communale, car le bois concerné est destiné à la commune et non pas à des affouagistes privés.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 29 Septembre 2020 a été voté à l'unanimité.

1- ABROGATION DE LA DELIBERATION ARRETANT LE PROJET DE REVISION GENERALE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le projet de révision générale du PLU avait été arrêté par délibération en date du 09/12/2019. La nouvelle équipe municipale ayant retiré le projet de téléphérique et décidé de reprendre le PLU au niveau du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), il convient de retirer la délibération de l'ancienne équipe municipale qui arrêta le projet du PLU, pour pouvoir le reprendre alors. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- TRANSFERT DE COMPETENCE « PLU-DOCUMENTS D'URBANISME-CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS-QUEYRAS

Le transfert de cette compétence avait déjà été obligatoire en 2017, une délibération avait été prise par l'ancienne équipe municipale afin de s'y opposer. Le transfert redevient obligatoire au 1^{er} Janvier 2021, sauf si 25% des communes du Queyras s'y opposent de nouveau, par délibération. La majorité des communes estime qu'il existe de nombreuses spécificités propres à chacune et qu'il n'est donc pas nécessaire que cette compétence soit transférée à la Communauté de communes. De plus, il va y avoir, dans un futur proche, le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) qui jouera le rôle d'un schéma à grande échelle et que la communauté de communes portera. Afin de réaffirmer sa position, La Maire propose donc le refus du transfert de cette compétence. **Vote POUR à l'unanimité.**

3- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) EAU POTABLE 2019 DE LA COMMUNE

Le RPQS est un document établi par IT05 et doit être validé chaque année. Un tableau récapitulatif y montre notamment l'état du réseau d'eau de la commune,. Des démarches ont déjà été faites afin de lancer la procédure. Le sujet sur la modernisation du réseau, la recherche de fuites, la pose des compteurs y sont abordés. Le RPQS permet de synthétiser tout cela. En 2019, il n'y a eu aucun problème sur la qualité de l'eau, au vu des 10 analyses annuelles faites par le laboratoire. Jean-Pierre IMBERT souligne qu'il lui paraît important que la commune maintienne sa position face à l'Agence de l'eau, car « ce n'est pas normal de payer autant sur une denrée qui lui appartient. Cette année, il y a eu une augmentation de 10% sur l'ensemble de notre département. L'adduction d'eau a

déjà été payée à 100% par les habitants, ce n'est donc pas normal d'avoir une majoration supplémentaire ». Jacques ISNEL souligne que l'Agence de l'eau reste un service d'Etat. Mathieu ANTOINE évoque la défaillance du réseau d'eau actuel de la commune, en regrettant malgré tout la non prise en compte, par l'Agence de l'eau, de la volonté de la commune pour améliorer la situation, notamment dans le lancement d'une étude à ce sujet. **Vote POUR à l'unanimité.**

DISCUSSION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

->Mathieu Antoine accueille Bérengère CHARNAY du Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ) et Amandine CREVOLIN, géographe. Il leur laisse la parole afin de pouvoir les libérer avant le couvre-feu.

Le Parc a monté deux gros programmes d'action, dont l'un est nommé « PAPI » contre les inondations, soutenu par l'Etat à hauteur de 40 à 50%, et par un programme européen. La Communauté de communes a la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le cadre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation).

L'étude a été confiée à Amandine Crévolin sur 2 ans. Elle va également aider les collectivités à travailler ensemble sur leurs outils de gestion de crise (PCS). L'intérêt est de voir ce qui pourrait être mutualisé entre les communes et la communauté de communes, fournir des boîtes à outils concrètes le jour où un risque arrive. La commune a un Plan de Prévention des Risques (PPR), et maintenant l'obligation de réaliser un PCS.

Les risques majeurs sont les risques naturels, sanitaires, technologiques, terroristes. Il faut différencier les aléas des enjeux de vulnérabilité. Par exemple, un effondrement de falaise située dans une zone naturelle sans habitation ni activité agricole est un aléa.

Le maire a la charge de la sauvegarde de sa population, contrairement aux services de secours qui eux, ne s'occupent que du secourisme. Tout ce qui tient au secours en lui-même ne concerne plus les communes. La sauvegarde de la population se décline en plusieurs phases : informer (relayer les informations au quotidien, hors PCS) / alerter (trouver un système d'alerte propre à tel risque, ex. sirène=confinement. Il faut plusieurs types d'alertes car certains habitants n'ont pas internet, donc porte à porte, téléphone etc.) / mettre à l'abri. Par exemple, s'il y a une pollution majeure, on peut aller chercher des outils créés préalablement dans le PCS, des actions réflexes pour régler un problème civil. Il convient donc de faire une liste des risques présents sur la commune et trouver les outils adéquates pour y répondre au mieux. Dans tous les cas, il conviendra d'informer, alerter, évacuer/confiner/héberger/nourrir etc.

Le PCS s'inscrit dans la doctrine de responsabilité civile. Ainsi, chaque acteur a un rôle à y jouer. Le citoyen fait de l'auto-sauvegarde (ne pas prendre de risque inutile, dangereux), les communes établissent un PCS, les hôpitaux ont un plan

blanc, etc. Chacun a ses outils pour se préparer au mieux face à une situation critique.

Le PCS a un cadre juridique par la Loi de Sécurité Civile de 2004. Il permet de pouvoir réagir rapidement. Le maire est toujours le directeur des opérations de secours sur sa commune grâce à son pouvoir de police. Même si le Préfet intervient, ce sera uniquement pour aider.

Le PCS doit être mis à jour tous les 5ans, et doit être mis en exercice, testé, voir s'il fonctionne, ce qui peut être amélioré, modifié.

Le Parc a identifié des repères de crue sur l'ensemble des communes ayant un PPR. St-Véran est la seule commune qui, à ce jour, n'a pas de repère de crue. Seule une pierre avec une crue datant de 1728 a été trouvée à La Chalp, mais sans information précise sur le niveau de cette crue. Les repères de crue servent à la sensibilisation aux risques naturels. Il y a un projet de faire un sentier d'interprétation des risques naturels et les repères de crue serviront. C'est une marque, un héritage, une façon de transmettre la mémoire.

Mathieu ANTOINE clôture cette présentation, indiquant que le PCS est à travailler et réfléchir. Ce n'est pas forcément très lourd mais il faut s'organiser. Dans un premier temps avec le conseil municipal en identifiant les risques de la commune, les personnes à contacter, les outils d'actions face à tel risque. Ne pas hésiter à faire appel à Amandine Crévolin et aux autres communes, notamment Aiguilles et Abries qui ont revu leur PCS suite au Pas de l'Ours.

4- Indemnités des agents techniques

Comme chaque année, les employés communaux ont une enveloppe d'astreintes de Novembre à Avril en raison du déneigement, qu'ils interviennent ou non, le week-end et les jours fériés. Si du déneigement est fait en semaine mais en dehors des heures de travail, ce sont des heures supplémentaires. L'organisation des astreintes sera définie entre Jean-Pierre IMBERT, Jacques ISNEL et les employés communaux. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Remboursement de la redevance déchets 2020

La Communauté de communes facture les déchets à la commune pour les biens dont elle est propriétaire. Les locataires remboursent ensuite la commune via un titre émis par la mairie. Il convient d'autoriser le maire à facturer ce remboursement. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Autorisation au maire de faire une demande de subvention pour l'adressage des voies et plan de financement

Une demande de subvention est faite auprès du Conseil Général, à hauteur de 50%, dans le cadre de l'adressage des voies. Le plan de financement a été modifié en rajoutant la pose des plaques des rues et des numéros. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Autorisation au maire à faire une demande de subvention pour la signalétique du Raux et de St-Véran

Le Département a effectué des travaux de réfection de la chaussée sur la RD5. Par arrêté municipal, le hameau du Raux va passer en agglomération afin de pouvoir réduire la vitesse. La signalétique horizontale et verticale (passages piétons et panneaux de signalisation) sera à la charge de la commune. Une discussion a eu lieu avec Marcel CANNAT et Valérie GARCIN, du Département, afin de bien poser les conséquences d'un passage en agglomération. Une subvention de 50% est demandée au Conseil Général. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Autorisation pour la rénovation de la cabane pastorale de Labonnais et plan de financement

Présentation par Sébastien Pinzetta en charge du dossier. La cabane pastorale mérite quelques aménagements notamment l'installation d'une douche, d'un évier. Des devis ont été fait et l'ensemble des travaux s'élèvent à 10 000€. Une subvention à hauteur de 50% a été demandé au Département dans le cadre de leur appel à projet pour les travaux pastoraux. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Suite aux dernières élections, il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. C'est désormais le maire qui décide d'inscrire et/ou radier des électeurs. La commission de contrôle doit se réunir au moins une fois par an ou entre le 21^{ème} et le 24^{ème} jour avant une élection. Elle est composée d'un membre du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département, et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance. Jean-Pierre Imbert est donc proposé, étant le premier du tableau. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Renouvellement de la Commission Locale SPR

Il convient de renouveler cette commission suite aux dernières élections. Si un problème intervient au niveau du SPR, le Préfet demandera l'avis de cette commission. Cette commission est composée automatiquement du maire, du Préfet, de l'Architecte des Bâtiments de France, du Directeur de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), et de trois collèges composés en

nombre égaux avec titulaires et suppléants. Le premier collègue est celui des élus, le deuxième des représentants d'associations et le troisième, des personnes qualifiées. Les noms proposés pour le collège des élus sont les suivants :

TITULAIRES

Jean-Pierre IMBERT
Sébastien PINZETTA

SUPPLEANTS

Jacques ISNEL
Frédérique MARROU

Vote POUR à l'unanimité.

11- Aide aux sinistrés des Alpes Maritimes

Suite à la tempête ALEX survenue dans la vallée de la Roya, un élan de solidarité s'est déclenché et bon nombre de communes souhaitent soutenir financièrement les communes sinistrées grâce à une aide à hauteur de 1000€. Le maire demande aux conseillers s'ils préfèrent donner l'aide au nom de la commune de St-Véran, ou de la mutualiser avec l'ensemble des communes du Guillestrois-Queyras via l'AMF (Association des Maires de France). Etant donné que le don sera plus conséquent en mutualisant, les conseillers préféreraient donner via l'AMF. **Vote POUR à l'unanimité.**

12- Service civique Maison du Soleil

La commune avait déjà reçu l'agrément « service civique » précédemment pour la Maison du Soleil, or, il convient de le renouveler. Un service civique ne peut pas se substituer à un salarié mais il peut avoir une mission particulière, comme réfléchir au développement de la partie éducative etc. C'est une aide, un renfort du personnel. Jacques Isnel insiste sur le fait que cela ne peut pas remplacer un salarié et précise qu'en lui donnant procuration, Delphine Mathieu lui a mentionné être investie afin que la Maison du Soleil perdure et reste ouverte. Florian Colley rappelle que le salaire d'un service civique est plafonné, à hauteur de 465.8€ net actuellement, et qu'il est donc peu correct de leur donner une mission à plein temps puisque le salaire ne correspond pas au temps de travail. Il faut faire attention à rester juste car ce système est souvent utilisé comme une facilité financière par certaines structures. Mathieu Antoine précise qu'il faudra définir une mission particulière, une durée de travail etc. Aujourd'hui, l'important est d'obtenir l'agrément et ensuite, la mission sera précisée, tout comme la question du logement. De plus, si l'agrément est obtenu par la commune, il pourra servir pour d'autres structures, d'autres missions. **Vote POUR à l'unanimité.**

Le Maire et Jacques Isnel informent qu'un agent de la société EcoWatt est venu le Jeudi 22/10 afin de présenter le projet de picot-centrale. Plusieurs options ont été envisagées, avec plusieurs estimations d'investissement. L'une d'elle est

plus intéressante que les autres : une picot-centrale au niveau du réservoir du bas. L'investissement serait de 110 000€ et une recette de 18 800€ annuel, donc un amortissement et une rentabilité sur 6ans. La picot-centrale serait gérée soit par la commune, soit par un autre organisme. Plus elle est installée haut, moins il y a de pression, donc de production. Des subventions sont possibles mais dans ce cas, le prix de vente de l'électricité ne sera pas bonifié. Si l'investissement est étalé sur une dizaine d'années, avec des taux d'emprunt faibles, il y aura quand même des recettes dès la première année. Un point important est que la commune peut gagner 15 à 20% de production grâce à la résorption des fuites, ce qui n'est pas négligeable sur la recette annuelle car cela représente 4 000€ supplémentaire. Ce qui coûte le plus cher dans ce projet de picot-centrale est surtout l'extension du réseau électrique.

Discussion sur le fonctionnement de la Maison du Soleil -> à l'approche de la saison d'hiver, et avec l'annonce du Président imminente, une rencontre a eu lieu entre le maire et Mme la Sous-Préfète hier (Mardi 27/10).

Sur la saison d'hiver 2019-2020, il y a eu 22 650€ de charges salariales et 16 000€ de charges diverses. Les recettes sont de 15 000€/an et la période hivernale ne représente que 27% de ces recettes soit environ 4000€. La question est donc de réfléchir à un meilleur fonctionnement de la MDS. Mme la Sous-Préfète est très intéressée par le sujet et souhaite développer le côté scolaire. Il y a un travail à faire sur les thèmes pédagogiques abordés à la MDS, pour pouvoir attirer, de manière régulière, l'ensemble des classes de la Région, du Département. Il y a également l'idée de mettre des télescopes dans le village (sans parler d'une coupole). Les astro-raquettes et astro-baskets fonctionnent très bien. Pourquoi ne pas développer un peu plus l'astronomie ? Dans tous les cas, une réflexion est à amener. Florian Colley intervient, demandant si la question du logement n'est pas un frein dans la venue des scolaires. Aucun logement ici n'est adapté à accueillir des classes pour une nuit, ce qui déjà inclut que seuls les établissements proches, pouvant effectuer le trajet sur une journée, sont susceptibles de venir. Il évoque également l'idée de créer une boucle pédestre qui relierait l'Observatoire et la MDS, une sorte de circuit, d'itinéraire balisé pour que les personnes qui partent en randonnée sur ce chemin visitent la MDS plus facilement, soit au départ, soit au retour.

Le Maire conclut, indiquant qu'il convient de renforcer la communication entre l'Observatoire et la MDS et de travailler davantage avec l'Office de tourisme.

CLOTURE DE SEANCE 20h15